



COMMUNIQUE DE PRESSE

CDC Biodiversité, la FNPF et la F3P signent un partenariat en faveur des zones humides et du patrimoine piscicole

Paris, le 29 juin 2017 - CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des dépôts, la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) ainsi que la Fondation Préservation Patrimoine Pêche (F3P) signent un partenariat en faveur des zones humides et du patrimoine piscicole. La mutualisation des compétences est au premier plan de cet accord, qui vise notamment à maintenir et/ou restaurer un bon état de conservation des zones humides et des espèces aquatiques, de leurs fonctions et des espèces associées, et à améliorer les connaissances relatives à la gestion des milieux.

La volonté des trois acteurs est de construire un partenariat durable, un cadre national permettant aux fédérations départementales de se mettre en mouvement afin de proposer des projets de zones humides prioritaires à restaurer et favoriser les populations piscicoles. « *Ce partenariat est l'aboutissement d'un travail de fond, il nous permet de nous associer à des acteurs reconnus et bien implantés territorialement en vue d'unir nos efforts et nos moyens avec la FNPF et la F3P dont nous partageons les valeurs : l'intérêt général, la restauration des habitats naturels... Avec la même vision efficace de résultat* », explique Jérôme GENIN, directeur des projets chez CDC Biodiversité. « *Ce partenariat est la poursuite naturelle de notre mobilisation en faveur du patrimoine commun que sont l'eau, les milieux aquatiques et leur biodiversité* », soulignent ensemble Claude ROUSTAN et François LE SAGER, respectivement Président de la FNPF et de la Fondation F3P. Un partenariat gagnant-gagnant pour contribuer, entre autres, à la mise en œuvre de la compensation écologique qui permet la restauration des zones humides, et le déploiement du programme écologique Nature 2050*, qui vise à restaurer des écosystèmes et à les adapter au changement climatique. Un vrai coup de pouce pour la planète !

*** Nature 2050 : un programme commun pour la nature et pour l'homme**

Nature 2050 est né de la volonté des associations, des scientifiques, des entreprises et des collectivités d'agir concrètement afin que les futures générations puissent vivre dans un environnement préservé, malgré les changements climatiques qui s'annoncent. Ce programme, conçu par CDC Biodiversité, est l'un des premiers à appliquer les recommandations de la COP 21 (Accord de Paris sur le climat). Il met en œuvre des actions basées sur la nature, aux résultats quantifiables, qui ont comme objectif l'adaptation des territoires au changement climatique et la restauration de leur biodiversité.

www.nature2050.com

A propos de CDC Biodiversité :

CDC Biodiversité est une filiale du groupe Caisse des Dépôts entièrement dédiée à l'action, établie dans la durée, en faveur de la biodiversité. Elle intervient pour le compte de maîtres d'ouvrage publics et privés, qui lui délèguent le pilotage de leurs actions, volontaires ou réglementaires (compensation), de restauration de la biodiversité et de gestion d'espaces naturels et paysagers. En proposant un service sur mesure, CDC Biodiversité construit des projets collectifs de territoire, favorisant la cohérence écologique, impliquant les acteurs clés locaux, dans une démarche de concertation et assurant un suivi sur le long terme.

CDC Biodiversité conduit par ailleurs la Mission Economie de la Biodiversité de la Caisse des Dépôts qui contribue activement à innover, en France et à l'international, sur ces problématiques en menant des travaux de recherche qu'elle publie régulièrement dans la lettre d'information Biodiv'2050.

Pour en savoir plus : www.cdc-biodiversite.fr

A propos de la FNPF et la F3P :

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de 3 600 associations locales de pêche (AAPPMA).

La fondation F3P, reconnue d'utilité publique par décret du 29 août 2016, ambitionne d'acquérir des milieux aquatiques et/ou des zones humides dans l'optique de les protéger, de les préserver et d'en faire des lieux de partage des connaissances, de promotion des espèces et développement d'une pêche durable.

Pour en savoir plus : www.federationpeche.fr

Contact presse CDC Biodiversité : Douze Avril – Aurore Quériaud 06 82 59 87 91 et Aurélie Jourdain 06 60 07 42 47 – hello@douzeavril.com

Contact presse Fondation F3P : 01 48 24 96 00 - contact@fondationpeche.fr